

**Zeitschrift:** Ensemble avec nos garçons et nos filles : bulletin pédagogique : revue de la Société fribourgeoise d'éducation

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 97 (1968)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Du côté des écoles ménagères

**Autor:** Rodi / Galley, Victor

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040232>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Du côté des écoles ménagères

Des questions nous sont posées à ce sujet. Ces lignes ont pour but de répondre au désir d'information et de formuler des vœux; elles sont le résultat d'une très intéressante conversation avec M<sup>me</sup> Rodi, inspectrice des écoles ménagères; il m'est agréable d'en rapporter l'essentiel à nos lecteurs.

## Organisation

Dans notre canton, les cours ménagers font partie du cycle scolaire obligatoire; ils doivent être suivis dans l'année scolaire qui suit l'émanicipation. Deux cours sont généralement organisés; le premier débute en août, le second déborde sur l'année suivante.

L'enseignement est donné en 810 heures de cours théoriques et pratiques, soit 90 journées de 9 h.

## Programme

Ces cours comprennent toute l'organisation du travail ménager: la cuisine et l'hygiène alimentaire, la tenue du ménage, l'entretien des vêtements et du linge de maison, repassage, couture, raccommodages; les élèves sont initiées aux soins du bébé, des malades; elles reçoivent des indications aussi utiles que précises concernant l'éducation du petit enfant; il faut dresser des comptes, établir des budgets; en campagne, on n'oublie pas le jardinage.

Tous ces éléments du savoir-faire, les contacts entre jeunes filles de quartiers ou de localités différentes, la collaboration que requiert le travail en équipe, les leçons de savoir-vivre permettent d'aborder moins gauchement les réalités pratiques du ménage familial, de se rendre compte, en tout cas, du rôle important joué par la mère dans un foyer bien tenu.

A la fin des cours, les élèves reçoivent leur diplôme.

A titre de renseignement, il est intéressant de savoir que, dans le canton de Vaud, les cours ménagers sont intégrés dans l'enseignement général de neuvième année scolaire; dans le Valais, ils sont répartis durant les deux dernières années de scolarité obligatoire.

*Que se passe-t-il lorsqu'une jeune fille entre à l'école secondaire?*

**C'est le cas pour un nombre de plus en plus grand d'élèves.** 42

L'enseignement est donné durant la troisième année secondaire. Tout en tenant compte des études faites et de la maturité des candidates, il est important que les matières essentielles de ces cours soient harmonieusement réparties et qu'on y consacre suffisamment de temps.

*Vous semblez manifester quelque inquiétude et regretter ce bel enseignement en cours séparés.*

Je connais la pression exercée sur les programmes qu'on pourrait appeler « intellectuels »; mais je sais aussi que les directeurs des établissements secondaires se préoccupent de ce projet et font tout leur possible pour donner à nos jeunes filles une formation ménagère pratique suffisante. Il est nécessaire, en tout cas, de prévoir des installations adéquates dans les bâtiments en projet.

*Lorsqu'une jeune fille quitte le canton immédiatement après la fin de la scolarité, avant d'avoir suivi les cours ménagers, le diplôme qu'elle obtiendrait ailleurs serait-il reconnu chez nous ?*

Nous connaissons quelques cas semblables, en effet, car nous tenons un fichier de contrôle.

La Direction de l'Instruction publique reconnaît un diplôme qui sanctionne une formation égale à celle qui est exigée chez nous. C'est le cas pour la plupart des cantons suisses.

Il faut ajouter que les écoles privées, commerciales ou autres doivent exiger le diplôme ménager avant d'accepter une élève; on ne peut plus entreprendre des études qui conduisent au baccalauréat sans ce document.

*Quelle formation est-elle exigée pour devenir maîtresse ménagère ?*

On entre à l'Ecole normale ménagère de la rue de Morat, en principe, à 18 ans, après 6 ans de classes primaires et 4 ans d'études secondaires, cours spéciaux ou autre formation post-scolaire valable.

Les études durent trois ans : sept trimestres en Normale plus deux trimestres de stages, dont un en internat ménager du type pensionnat et le second en externat (école ménagère de ville ou campagne). La candidate qualifiée reçoit alors son brevet de capacité.

Le traitement d'une maîtresse ménagère est le même que celui d'une institutrice primaire.

*C'est le temps des souhaits; avez-vous quelques désirs à formuler ?*

Oui, le temps court. La formation de base que reçoivent nos jeunes filles est une graine en germe qui ne leur permettra pas de parer à toutes les difficultés rencontrées actuellement quand il s'agit de fonder un foyer, de s'adapter à l'évolution rapide des soins qu'exige la tenue de la maison moderne ou de choisir avec discernement l'objet ou la matière vraiment utiles, dans des étalages effroyablement commercialisés.

En face des vrais problèmes, subjugués souvent par une publicité massue, combien d'adultes sont empruntés.

Je souhaite ardemment que des cours adaptés, libres, soient organisés à leur intention.

Une expérience concluante a été faite, l'an dernier, à Charmey. A la demande de plusieurs fiancées et mères de famille, la maîtresse ménagère du lieu invita les intéressées à quelque huit rencontres, le soir : ce fut une révélation pour des personnes de tous âges.

On parle de recyclage. Dans le domaine ménager, il est urgent de réformer certaine organisation démodée du travail, de s'adapter, par une formation continue, aux techniques culinaires modernes. L'économie y aurait son compte : que d'achats décevants d'appareils ou de produits dont l'utilisation procure plus d'ennuis que de bien-être ; que d'hésitations dans l'alimentation des enfants ; que de vitamines détruites par de mauvais conditionnements ; sans parler des conserves, de la congélation, des crudités ou de l'utilisation rationnelle des produits du pays.

Je crois savoir d'ailleurs que la Confédération subventionne de tels cours à condition évidemment qu'ils soient menés sur des bases pédagogiques sûres, et contrôlés.

*Quels sont les instruments d'études, les livres à disposition ?*

Nous utilisons nos propres ouvrages ménagers cantonaux et des classeurs pour documents. Un livre de cuisine composé en collaboration avec d'autres cantons romands sera mis entre les mains de nos élèves cette année déjà ; les recettes au goût particulier de chaque région y figureront.

*Propos recueillis par Victor Galley  
qui remercie chaleureusement son hôte.*

P.-S. – Pour la femme dans la cité, à l'heure du suffrage féminin, quel beau thème dans la trompette d'un député... et payant... dans deux sens, s'entend.

Qu'on se hâte ! On parle de plus en plus du service social féminin obligatoire, parallèle au service militaire des recrues.